

Modèle de **procès-verbal** de l'assemblée générale annuelle des parents

Logo de l'école

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DE LA DIRECTION

Établissement : 109 Martin-Bélanger

Date :16 septembre 2026

Lieu (gymnase, auditorium, virtuel etc.) :salle Léo-Pétrin

Heure :18h30

1. Prise de présences et ouverture de l'assemblée

É
i

Présidence du conseil d'établissement	François Bergeron
Direction	Brigitte Kane
Direction adjointe	
Membre Parent	David Gagnon
Membre Parent	Luc Constantineau
Membre Parent	
Membre Parent	
Membre Parent (substitut)	Koralie Woodward
Membre Parent	(Voir annexe)

Ouverture de l'assemblée : la direction d'établissement accueille les parents et ouvre la séance à 18h41.

2. Mot de bienvenue de la direction de l'établissement

La direction de l'établissement présente le mot de bienvenue.

- Présentation du président en poste depuis 5 ans : François Bergeron
- Remerciement de leur présence
- Présentation de l'école : petite école de 227 élèves, tous des enfants du quartier, 14 groupes de la maternelle à la 6^e année, fermeture des classes d'accueil (les élèves fréquentent maintenant l'école Des Berges)
- Les planifications annuelles seront sur le site internet sous peu
- Le projet éducatif est sur le site, une révision est prévue en 2027
- Normes et modalités (évaluation, barèmes)

- L'école à un Indice de défavorisation de 10/10 : cela nous amène à avoir plus de budget pour des ressources (4 TES et 4 orthopédagogues), Club des Petits Déjeuners offerts pour tous 5 jours par semaine et début du lait d'ici la fin septembre, partenaires externes (P'tite maison, CPSCL, CLSC, fondations)
- Notre plan d'engagement comporte 3 orientations
- Code de vie : Respect, sécurité et effort/persévérance
- Parascolaire offert par loisirs Lachine et plusieurs offertes par les membres du personnel (théâtre, jeux de société)
- Transport scolaire : coupure cette année, le transport est offert seulement aux élèves de maternelle à plus de 1.2 km de l'école et à des enfants à besoins particuliers. Possibilité de faire une demande de transport aux frais des parents (environ 150\$/enfant/année)
- Vote de secrétaire : unanimité pour Mélanie Chalifoux
- Présidence de l'assemblée : Brigitte Kane

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Koralie Woodward, parent.

Il est appuyé par David Gagnon, parent.

Il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé [ou après ajout / retrait des sujets suivants].

Adopté à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CE/26-27/01

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Il est proposé par Luc Constantineau, parent.

Il est appuyé par David Gagnon, parent.

Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du __ 202__ soit adopté tel que déposé [ou après avoir apporté les modifications suivantes].

Adopté à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CE/26-27/02

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement

La directrice, Brigitte Kane, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Une copie du rapport a été envoyée aux parents au moment de la convocation de cette assemblée et sera transmise aux membres du personnel de l'établissement ainsi qu'au CSSMB.

- Budget de 375\$ attribué au CÉ et depuis plusieurs années le montant est remis aux élèves
- Petite formation à suivre par capsules en ligne
- Consultation pour le PEVR, le projet éducatif et la plan santé bien-être
- Frais chargés aux parents
- Règle de fonctionnement du SDG SDD
- Sorties éducatives
- Activités scolaires
- Adoption du budget de l'année
- Consultation pour calendrier, règles de fonctionnement, rencontre de parents, souper BBQ, rencontre de parents
- Moyens de communication : info-parents, site internet, courriels

6. Rôle du conseil d'établissement et informations sur les opportunités d'implication parentale dans la vie de l'établissement

La présidence du conseil d'établissement [ou la direction de l'établissement], Brigitte Kane, présente les diverses opportunités de participation parentale à la vie de l'établissement :

- Informations sur le rôle et la composition du conseil ;
- Informations sur les obligations des membres du conseil ;
- Informations sur le rôle du comité de parents ;
- Informations sur la possibilité que la représentante élue ou le représentant élu au comité de parents puisse poser sa candidature pour siéger au conseil d'administration du CSSMB ;
- Information sur le rôle de l'organisme de participation des parents ;
- Informations sur les autres comités de l'établissement.

7. Nomination de la présidence et du ou de la secrétaire d'élection

Présidence : aucun parent ne se manifeste, Mme Kane, directrice se propose.

Il est proposé par François Bergeron, parent.

Il est appuyé par Luc Constantineau, parent.

Il est résolu que la présidence du conseil d'établissement [ou la direction de l'établissement], Brigitte Kane, préside les élections.

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ/26-27/03

Secrétaire : Mme Kane propose Mélanie Chalifoux, membre du personnel à être secrétaire

Il est proposé par David Gagnon, parent.

Il est appuyé par Koralie Woodward, parent.

Il est résolu que Mélanie Chalifoux, membre du personnel, agisse comme secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ/26-27/04

8. Présentation de la procédure d'élection

- Un parent demande le vote secret: chaque parent doit écrire les 4 noms dans l'ordre où il veut que les membres soient élus. La 1^{re} position donne 4 points, la 2^e donne 3 points, la 3^e donne 2 points et la 4^e donne 1 point. Les personnes avec les pointages le plus élevés seront élus pour les mandats de 2 ans, ensuite le mandat d'un an et la personne avec le moins de point sera le parent membre substitut.

9. Élection

Des représentantes et représentants des parents au conseil d'établissement :

La présidence d'élection présente la procédure de vote ainsi que les postes vacants réservés aux parents siégeant au conseil d'établissement.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

ATTENDU QUE le nombre de candidates et de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation pour une durée de deux ans ;

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que les personnes suivantes soient élues au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :

- **Luc Constantineau**
- **David Gagnon**

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat d'un an

ATTENDU QUE le nombre de candidates et de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation pour une durée d'un an ;

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que les personnes suivantes soient élues au conseil d'établissement pour une durée d'un an, à savoir :

- Koralie Woodward

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ/26-27/05

Des substituts des représentants et représentants des parents au conseil d'établissement :

La présidence d'élections informe qu'il y a _ poste(s) vacant(s) de substitut(s) de représentante(s) et représentant(s) des parents.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

ATTENDU QUE le nombre de candidates et candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux-ci est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de parents au sein du conseil d'établissement pour une durée de deux ans ;

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que la/les personnes(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentantes et représentants de parents au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :

- Alain Rodrigue

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CÉ/26-27/06

Déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB :

La présidence d'élection informe les participantes et les participants qu'il faut élire une déléguée ou un délégué au comité de parents du CSSMB, cette personne aura la possibilité de siéger au conseil d'administration du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, cette personne est élue par acclamation au poste de déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an.

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- _____

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]

OU

Substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB :

La présidence d'élections informe qu'il y a lieu d'élire une ou un substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]

ATTENDU QU'une seule candidate ou un seul candidat se présente, celle-ci ou celui-ci est élu par acclamation pour une durée d'un an.

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme substitut au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- _____

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]

OU

Nombre de candidates et de candidats supérieur au seul poste vacant

ATTENDU QUE le nombre de candidates et candidats est supérieur au seul poste vacant ;

ATTENDU les résultats du vote tenu ;

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme déléguée ou délégué substitut au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- _____

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]

10. Organisme de participation de parents

La direction d'établissement présente le rôle de l'organisme de participation des parents et informe les parents de la possibilité d'en former un.

Formation :

Il est proposé par _____, parent. Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu qu'un organisme de participation de parents soit formé.

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]

Nom de l'organisme :

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que l'organisme de participation de parents porte le nom suivant : _____.

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]

Élection des membres :

Il est proposé par _____, parent.

Il est appuyé par _____, parent.

Il est résolu que les personnes suivantes soient élues membres de l'organisme de participation de parents pour une durée d'un an, à savoir :

- _____
- _____
- _____

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : [à compléter]

11. Conclusion et levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités ;

Il est proposé par François Bergeron, parent. Il est appuyé par Luc Constantineau, parent.

Il est résolu que la séance soit levée. 19h31

Adoptée à l'unanimité [ou à la majorité] / Numéro de résolution : CE/26-27/07

12. Signature

Présidence _____

Direction d'établissement _____